



MUNICIPALITE
DE
VILLARS-SOUS-YENS

Plantes envahissantes

Cher-e-s habitant-e-s,

Nous vous rendons attentif au fait que tout ou partie des plantes envahissantes doit impérativement être détruit auprès de l'entreprise Ecorecyclage à Lavigny ou par l'entremise d'un professionnel (paysagiste). Ces déchets ne doivent en aucun cas être déposés dans la benne à végétaux de la déchetterie.

Les plantes envahissantes sont répertoriées sur le site du Canton : <https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes#c2053096>

*Pour rappel, le Canton verse des subventions pour le remplacement des haies de laurelles (*Prunus laurocerasus*) par des haies indigènes <https://www.vd.ch/prestation/demander-demander-une-subvention-pour-le-remplacement-de-laurelles-par-des-haies-indigenes-dans-lespace-bati>*

En cas de question, vous pouvez vous adresser au greffe municipal.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous adressons nos cordiales salutations.

La Municipalité

Villars-sous-Yens, octobre 2024